

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024

DATE DE LA CONVOCATION :	23/08/2024	Nombre de conseillers :
DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION :	23/08/2024	En exercice : 13
Date affichage du procès-verbal de la séance :		Présents : 11
		Votants : 12

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, Maire.

Étaient présents : Martine BOURGEOIS – Patrice PRIGENT – Alain GARRIGOU – Kelly RIOU – Marie-Françoise DUVAL - Florence JOURNET – Samuel LEFORT - Guillaume CHARDON – Jérôme LEBLOND – Dorothée SELLIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Mickaël SÉJOURNÉ a donné procuration à Patrice PRIGENT

Absent : Christian GUILLOT

Secrétaire : Martine BOURGEOIS

.....

1. Délibération 2024-30 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 juillet 2024

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2024 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n’ayant été formulée, il soumet alors le procès-verbal à l’approbation de l’assemblée qui l’adopte **à l’unanimité**.

2. Délibération 2024-31 : demande de subvention amendes de police travaux de sécurité routière

Monsieur le Maire expose aux conseillers les travaux prévus dans le cadre de la sécurisation de l’arrêt de bus situé en face de la mairie et de la liaison entre le parking situé sur l’esplanade du clocher et l’accueil de loisirs situé 3 rue des Loges. Il indique que ces travaux peuvent être subventionnés en partie par le Département dans le cadre du programme 2024 de répartition du produit des amendes de police.

Après avoir pris connaissance des devis effectués et entendu l’exposé du Maire, le conseil municipal, **à la majorité (10 pour / 2 contre MM LEBLOND LEFORT) :**

Décide de solliciter du Conseil Départemental, au titre du programme 2024 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous.

Description des travaux : sécurisation de l’abribus situé rue des Loges en face de la mairie, mise en place d’un dos d’âne et création d’une voie piétonne parking – abribus – mairie centre de loisirs.

Coût H.T. des travaux : **51 887,70 €**

S’engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans la notice explicative annexé à la présente délibération et conformes à l’objet du programme.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

3. Délibération 2024-32 : convention utilisation salle des fêtes « Instant Bien Être »

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors du dernier conseil il les avait informés de la demande d'occupation de la salle des fêtes par une professeure de Yoga Vinyasa et Yoga Danse « Instant Bien Être ». Il demande l'approbation du conseil pour signer une convention d'occupation et voter les dispositions financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve l'occupation de la salle des fêtes les mardis en période scolaire de 18h45 à 20h00,
- Décide de fixer le tarif d'occupation de la salle à 10 € par séances, soit 360 € pour une année avec émission d'un titre annuel en septembre,
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention annexée à la présente délibération.

4. Compte-rendu de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France (CCPIF)

Toujours en attente de l'évaluation par les Domaines de la valeur du terrain de l'Armée du Salut.

L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la maison médicale de Bonnières-sur-Seine a eu lieu, le choix n'a pas encore été fait mais la fourchette de prix pour un million de travaux se situe entre 85 000 et 150 000 €.

L'ouverture des plis a été faite pour les travaux de raccordement de l'assainissement du hameau de Thiron à la station d'épuration de Saint Illiers la Ville.

Prochain bureau des maires le 1^{er} octobre prochain.

5. Compte-rendu des syndicats intercommunaux

SIVU : Jérôme LEBLOND indique que tous les permis étant accordés rue de la Mare Nogris, 3 raccordements au réseau seront effectués par Veolia, le 4^{ème} sera effectué par la SCLEP. Le Président a demandé que les tranchées soient mutualisées pour préserver la voirie. Les bords de caniveau seront à surveiller car les entreprises de construction ont mis de la grave aux entrées de terrain. La mission archivage des dossiers du SIVU se poursuit mais c'est très compliqué car les dossiers sont mélangés (sujet / année).

Le mardi 3 septembre les différents syndicats d'eau sont convoqués par la CCPIF pour leur présenter le projet de reprise de la compétence eau par la CCPIF. Le Président, quant à lui, souhaiterait rester dans la configuration actuelle.

La demande d'un audit des canalisations a été faite auprès de Véolia.

SIVOS : Petit-déjeuner de rentrée prévu le 30 août matin qui sera mis à profit pour ramener le matériel de l'ALSH à Neauphlette. Le préfabriqué destiné au périscolaire est installé dans la cour de l'école. Un contrat d'entretien a été signé pour remédier aux fuites du toit terrasse de la maternelle (coût 3800 €).

La ligne de bus 58 a donc été supprimée, les enfants sont pris en charge par la ligne 59 dont le trajet a été de ce fait modifié (15 enfants sont concernés). Trois nouvelles enseignantes sont arrivées en

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024

maternelle et la directrice de l'élémentaire a changé.

SIARR : Les travaux du fossé de drainage qui va de « la Croisette » à l'usine hameau de Launay vont démarrer : élagage / curage / éparage.

SIVSCP : Réunion de juillet reportée en septembre.

SICOREN : RAS

SEY : Prochaine réunion le 19 septembre. Monsieur GRIMONPREZ a été élu Président.

6. Compte rendu des commissions

Espaces verts : Confirmation du tour des hameaux à la rencontre des riverains pour les sensibiliser à la taille des haies et l'entretien des trottoirs. Le fournisseur de plants du lycée horticole d'Évreux va venir sur Neauphlette pour évaluer les plantations. Cette année les résultats sont bien meilleurs que l'an dernier et avec beaucoup moins d'arrosage ! L'usage du miscanthus est remis en cause. Les élus soulignent le travail et l'implication de l'employé communal.

Développements et projets : Mise en sécurité du carrefour devant la mairie : plateau surélevé, déplacement de l'abribus, création d'une sente piétonnière entre le parking, l'abribus et la mairie (ALSH) et signalisation horizontale.

Entretien bâtiments, voiries et chemins ruraux : Une journée est prévue pour l'entretien des voiries (combler les fissures).

Urbanisme : Plusieurs réunions ont eu lieu au sujet de la modification simplifiée du PLU avec le cabinet d'études AVICE, qui vient d'envoyer la version écrite du règlement modifié qui sera à relire puis approuver en conseil municipal. Prévoir information du public et des personnes associées.

Communication : Le bulletin de septembre est en cours de fabrication avec une livraison vendredi, il sera distribué dès ce week-end. Il faut commencer le bulletin annuel et prévoir la répartition des tâches.

Accueil de loisirs / vacances scolaires : Plusieurs remarques ressortent pour les dernières vacances : le projet et le bilan pédagogiques n'ont pas été transmis par la Ligue alors que c'est inscrit au marché, du coup il est impossible de communiquer sur les activités / le transfert du matériel entre le site de Bréval et celui de Neauphlette est compliqué : difficile de savoir ce qui est utilisé ou non et ce qu'il faut déplacer. La session de juillet s'est toutefois bien passée, les enfants ont bien conscience d'être à l'accueil et non à l'école bien que ce soit les mêmes locaux. Les relations entre les parents et l'équipe d'animateurs sont bonnes. Contact sera pris avec le prestataire pour obtenir les documents.

Accueil de loisirs / Mercredis : La référente de la Ligue change et l'élue en charge de l'ALSH des mercredis souhaite que tout se passe aussi fluidement que l'année passée. La réunion de préparation de la rentrée 2024 n'est pas programmée. La Ligue a modifié le processus d'inscription (mise en place d'un logiciel pour les inscriptions) qui allège la charge de travail de la secrétaire mais qui ne répond pas aux attentes de la collectivité (impossible d'avoir une vue d'ensemble). Il y a toujours le problème récurrent

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024

des parents qui inscrivent leurs enfants pour réserver mais qui ne mettent pas l'enfant, certes ils paient la part famille mais la collectivité paie la part communale de ces enfants (entre 25 et 50 € par enfant).

Culture loisirs animation : Fête du village : gros besoin de bras pour la manutention : rendez-vous à 14h30 ce vendredi et à 13h30 ce samedi pour l'installation et la mise en place, dimanche 14h30 pour le rangement. La liste des actions à mener est importante et les infos se perdent dans les mails et les messages. Kelly RIOU tient à remercier Eric et Anne pour leur soutien et leur participation active aux préparatifs ainsi que les élus membres, ou pas, de la CLA qui donnent de leur temps.

La fête de Noël des enfants se prépare : cadeau et organisation à l'étude.

Les cartes cadeaux (valeur 35€) aux enfants nés depuis septembre 2023 seront remises samedi 31 août à 11h en mairie. Les parents ont reçu un courrier d'invitation mi-juillet. Sur les 7 courriers envoyés 5 ont répondu et 2 sont sans réponse. Ce qui est dommage car les cartes cadeaux ont une date limite et il est impératif pour la commune de connaître le nombre de cartes à acheter.

Projets 2025 : Apéro des hameaux / Marchés du terroir...

Action sociale : Le repas des aînés aura lieu le dimanche 16 mars 2025, le courrier va être préparé pour le choix entre le panier en décembre ou le repas en mars. Réunion de préparation prévue mi-septembre. Atelier fleurs le jeudi 26 septembre deux sessions : 14h00 et 18h30. Procédure des inscriptions dans le bulletin de septembre.

7. Compte rendu des associations

AGMRB : Tous les appartements sont occupés. La Kermesse aura lieu le 7 septembre prochain. Début des festivités 11h30 par un apéritif auquel les élus sont chaleureusement conviés, de nombreux et très beaux lots sont prévus pour la tombola, nombreuses activités enfants et adultes. Gros investissement de la direction et du personnel. Repas ouvert à tous à 12h00 sur inscription.

8. Point état civil

Décès de Madame COLDOLD Martha le 03 août

9. Questions et informations diverses

- Jean-Luc KOKELKA : Ouverture de la micro-crèche rue des Prés de Beaulieu lundi 02 septembre.
- Jean-Luc KOKELKA : Rapporte qu'une administrée s'est plainte de la réparation du trottoir rue des Prés de Launay et demande que « le massif soit correct avant l'hiver ».
- Samuel LEFORT demande ce qu'il en est du départ de Anne, secrétaire de mairie. Le Maire répond que son départ est prévu le 30 septembre prochain suite à sa demande de mutation pour « différentes raisons ». Le recrutement est en cours, réception de quelques CV mais aucun ne correspond vraiment au poste. Des rendez-vous sont en cours. Une demande de secrétaire itinérante a été faite auprès du Centre de Gestion pour palier dans l'attente du recrutement.
- Martine BOURGEOIS : Dominique HERVÉ, commune de Gilles, demande si Neauphlette accepte de communiquer sur le prochain week-end des « Gillofolies » qui auront lieu du vendredi 13 au dimanche 15 septembre : concert / théâtre / chasse au trésor. Ouvert à tous. La commission communication publiera un panneau pocket.
- Martine BOURGEOIS : de nombreuses coupures électriques existent toujours sur l'ensemble



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024

du territoire, particulièrement fréquentes au hameau de Beaulieu et certains quartiers de Bréval.
Jean-Luc KOKELKA indique qu'un courrier de réclamation sera envoyé à ENEDIS.

➤ **Décisions municipales :**

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de deux habitations et d'un espace commercial.

Prochain conseil : 03 octobre 2024 à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21

Neauphlette, le 30 août 2024

Le Maire,
M. Jean-Luc KOKELKA



Le secrétaire de séance,
Mme Martine BOURGEOIS

